



Invalidité non dut a un accident de service

Par **caillat**, le **03/04/2009** à **00:37**

faisant partie d'une collectivité territoriale et ayant une allocation temporaire d'invalidité de 10% dont la date d'effet est du 3 mai 2006 pour le genou droit hors le 15 juillet 2008 j'ai eut une ischémie aigue du pied droit alors que j'étais en congés annuel et depuis j'ai perdu l'usage de mon pied qui est définitivement mort alors les questions qui se pose à moi 1/ ai je droit à une pension? 2/PAR QUEL ORGANISME ? 3/LA CNRACL 4/LA CPAM DONT JE DEPEND? CAR 0 2H PRES ONT M' AMPUTAIT ALORS LA J'AURAIT PEUT-ETRE PUT PRETENDRE A UNE INDEMNISATION .D'AVANCE MERCI DE ME REPONDRE